

# SOMMAIRE

<b>1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS</b> .....	<b>p. 9</b>
<b>2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> .....	<b>p. 29</b>
<b>3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b> .....	<b>p. 51</b>
<b>4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN</b> .....	<b>p. 81</b>
<b>5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL</b> .....	<b>p. 115</b>
<b>6# SOLIDARITÉS</b> .....	<b>p. 141</b>
<b>7# MOBILITÉS</b> .....	<b>p. 189</b>
<b>8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE</b> .....	<b>p. 217</b>
<b>9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME</b> .....	<b>p. 231</b>
<b>10# SPORTS</b> .....	<b>p. 247</b>
<b>11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON</b> .....	<b>p. 265</b>
<b>12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE</b> .....	<b>p. 269</b>

# SOMMAIRE

## **1# LABELS / IMAGE / PARTENARIATS** ..... p. 9

### **# LABELS**

- 1.1 - Essentiels d'Aveyron (Grands projets)
- 1.2 - Aveyron, terre de tournages
- 1.3 - Fabriqué en Aveyron

### **# IMAGE**

- 1.4 - Communication institutionnelle
- 1.5 - Communication de projets
- 1.6 - Communication opérationnelle
- 1.7 - Communication internationale / Coopération décentralisée

### **# PARTENARIATS**

- 1.8 - Contrat de Projets Aveyron- Territoires
- 1.9 - Aveyron Ingénierie
- 1.10 - Partenariats France Services

## **2# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE** ..... p. 29

### **# AGRICULTURE**

- 2.1 - Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre
- 2.2 - Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer
- 2.3 - Échanges amiables
- 2.4 - Plateforme d'approvisionnement local
- 2.5 - Cuisines centrales
- 2.6 - Vers un Projet Alimentaire de Territoire

### **# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 2.7 - Fonds de soutien aux territoires
- 2.8 - Politique départementale de l'habitat

## **3# EAU / TRANSITION ÉCOLOGIQUE** ..... p. 51

### **# UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAU**

- 3.1 - Eau potable
  - 3.2 - Assainissement collectif
  - 3.3 - Aménagement des rivières
- ### **# UN DÉPARTEMENT EXEMPLAIRE DANS LA GESTION DE SON PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL**
- 3.4 - Limiter l'imperméabilisation des espaces publics
  - 3.5 - Agir sur le patrimoine départemental
  - 3.6 - Équiper les bâtiments départementaux de panneaux photovoltaïques
  - 3.7 - Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques – IRVE
  - 3.8 - Développement durable et amélioration du cadre de vie

### **# UN PATRIMOINE NATUREL À VALORISER ET À FAIRE DÉCOUVRIR**

- 3.9 - Préservation et valorisation de la biodiversité
- 3.10 - Aménagement et valorisation des espaces naturels sensibles
- 3.11 - MICROPOLIS vitrine départementale
- 3.12 - Éducation à l'environnement et au développement durable
- 3.13 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- 3.14 - Embellissement des villages et concours départemental du fleurissement

# SOMMAIRE

## **4# CULTURE / PATRIMOINE / OCCITAN ..... p. 81**

### **# UNE MANDATURE TOURNÉE VERS LA JEUNESSE**

4.1 - Éducation artistique et culturelle

4.2 - Des livres et des bébés

4.3 - Talents d'Aveyron

### **# RENDRE NOTRE PATRIMOINE TOUJOURS PLUS VIVANT**

4.4 - Soutien à l'archéologie

4.5 - Soutien à la restauration du patrimoine protégé

4.6 - Soutien à la restauration du patrimoine rural non protégé

4.7 - Aveyron Occitan et identité culturelle aveyronnaise

### **# LA CULTURE ANIME NOS TERRITOIRES**

4.8 - Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques

4.9 - Actions et animations culturelles itinérantes en bibliothèques

4.10 - Une offre culturelle numérique

4.11 - Informatisation des bibliothèques

4.12 - Ingénierie culturelle et territoires

4.13 - Partenariat départemental avec les structures culturelles et les territoires

4.14 - Festivals et manifestations culturelles aveyronnaises

4.15 - Offre culturelle départementale

## **5# JEUNESSE / ÉDUCATION / IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL ..... p. 115**

### **# JEUNESSE / ÉDUCATION**

5.1 - Sectorisation des collèges

5.2 - Repas des collégiens

5.3 - Actions numériques pour la jeunesse

5.4 - Une consultation intergénérationnelle : collégiens et professionnels de la jeunesse : à vos projets !

5.5 - Accompagner les jeunes qui bougent : leur permettre d'explorer et d'expérimenter pour mieux comprendre

5.6 - Des parcours pour soutenir les jeunes « Projets Sac'ADO – Avenir – Aveyron »

5.7 - L'enseignement supérieur en Aveyron : un élément d'attractivité et de mobilisation des aveyronnais

5.8 - 1 Étudiant = 1 Aveyronnais en devenir – Choisir l'Aveyron comme territoire d'études supérieures

### **# IMMOBILIER DÉPARTEMENTAL**

5.9 - Maîtrise des charges de fonctionnement des bâtiments et des collèges

5.10 - Politique immobilière Programmation Pluriannuelle d'Investissement – PPI

5.11 - Centre départemental de supervision

# SOMMAIRE

<b>6# SOLIDARITÉS</b> .....	<b>p. 141</b>
6.1 - Développement social et local et innovation territoriale	
6.2 - Afficher la solidarité du Département envers les familles	
6.3 - Renforcer la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales	
<b># ENFANCE ET FAMILLE</b>	
6.4 - Renforcer les actions de prévention petite enfance	
6.5 - Développer des actions de prévention en direction de la jeunesse	
6.6 - Valoriser le métier de « famille d'accueil »	
6.7 - Accompagner les enfants à difficultés multiples et leurs accueillants	
6.8 - Prise en charge des Mineurs Non Accompagnés	
<b># EMPLOI ET INSERTION</b>	
6.9 - Mobilisation pour l'emploi, l'insertion et le recrutement	
6.10 - Aveyron recrute dans le médico-social	
6.11 - Droits et devoirs des bénéficiaires du RSA	
6.12 - Partenariats et proximité avec les acteurs de l'insertion	
<b># VIEILLESSE ET HANDICAP</b>	
6.13 - Expérimentation plateforme de prise en charge globale des personnes âgées	
6.14 - Maintien à domicile : innover pour améliorer la prise en charge	
6.15 - Politique de l'habitat pour les personnes en perte d'autonomie	
6.16 - Soutenir et moderniser les EHPAD	
6.17 - Conforter et développer le dispositif de coordination des parcours des personnes âgées	
6.18 - Améliorer la réponse de proximité aux usagers en situation de handicap	
<b>7# MOBILITÉS</b> .....	<b>p. 189</b>
<b># INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES</b>	
7.1 - Modernisation du réseau routier départemental	
7.2 - RN88 à 2x2 voies dans le Département de l'Aveyron	
7.3 - Programmation Pluriannuelle d'Investissement - PPI	
7.4 - Aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération	
7.5 - Aménager des routes départementales dans les zones urbaines du Département	
7.6 - Elargissement du relèvement de la Vitesse Maximale Autorisée à 90km/h	
<b># MOBILITÉS DOUCES</b>	
7.7 - Schéma directeur départemental des mobilités douces	
7.8 - Doter le patrimoine départemental de mobilités douces	
7.9 - Aménagements cyclables	
7.10 - Aménagement d'aires de covoiturage modernes et adaptées aux nouveaux besoins de mobilité	
<b># TRAFIC AÉRIEN ET FERROVIAIRE</b>	
7.11 - Un département ouvert vers l'extérieur	

# SOMMAIRE

## 8# NUMÉRIQUE / INNOVATION / ÉNERGIE ..... p. 217

### # NUMÉRIQUE

- 8.1 - Développement du Très Haut Débit par le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire
- 8.2 - Le numérique au service du monde économique, des services et des usagers, véritable facteur d'attractivité
- 8.3 - Lutte contre l'exclusion numérique
- 8.4 - Filière domotique / objets connectés et services numériques pour personnes âgées et personnes en situation de handicap

### # INNOVATION / ÉNERGIES

- 8.5 - Faire de l'Aveyron un laboratoire de l'innovation
- 8.6 - L'énergie et le développement durable

## 9# ATTRACTIVITÉ / TOURISME ..... p. 231

- 9.1 - Destination Aveyron
- 9.2 - Identifier et attirer de nouveaux talents
- 9.3 - Offrir des « facilités de vies » pour s'installer en Aveyron

## 10# SPORTS ..... p. 247

- 10.1 - Sport des jeunes-santé par le sport
- 10.2 - Sport pour tous-santé par le sport
- 10.3 - Sport de nature et tourisme
- 10.4 - Sport et comités sportifs départementaux
- 10.5 - Sport et évènements
- 10.6 - Sport et clubs
- 10.7 - Sport et élite
- 10.8 - Sport et qualité de vie locale
- 10.9 - Sport et infrastructures

## 11# L'ASSEMBLÉE POUR L'AVEYRON ..... p. 265

- 11.1 - Mise en place du conseil citoyen à l'échelle départementale  
« L'Assemblée pour l'Aveyron »

## 12# GOUVERNANCE / PERFORMANCE ..... p. 269

### # FINANCES

- 12.1 - Prospective budgétaire
- 12.2 - Contrôle / conseil de gestion
- 12.3 - Mobilisation de fonds européens

### # RESSOURCES HUMAINES

- 12.4 - Fonctions de conseil et accompagnement des services et des organismes associés
- 12.5 - Recrutement
- 12.6 - Valorisation des compétences
- 12.7 - Connaissance des métiers et missions
- 12.8 - Apprentissage / alternance
- 12.9 - Marque employeur
- 12.10 - Maintien de l'employabilité
- 12.11 - Personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
- 12.12 - Médecine scolaire
- 12.13 - Personnel des collègues

# ÉDITO



En mai dernier, partout en Aveyron, dans chaque canton, les Aveyronnais ont été invités à prendre part à un temps fort de notre vie démocratique locale, à échanger, puis à choisir, un binôme de conseillers départementaux pour siéger à l'Assemblée du Département. L'Aveyron a massivement manifesté son désir d'un projet d'avenir, porté par une équipe renouvelée. Les Aveyronnais ont aussi signé leur goût immodéré du rassemblement et de la cohésion.

C'est avec ces messages vissés au coeur que l'équipe d'élus du Département s'est attelée dès le 1er juillet à la tâche passionnante d'écriture du projet de mandature pour les sept années qui arrivent. Trois préoccupations fondamentales ont guidé les élus pas à pas :

- Porter un projet qui s'adresse à chaque Aveyronnais, dans tous les stades et les aspects de son existence ;
- Concevoir des politiques et porter des actions qui aient du sens ; nous savons devoir à nos concitoyens de la cohérence, de la rigueur et de la clarté dans nos choix ;
- Innover, dans tous les aspects de nos stratégies, afin de hisser notre département vers le haut, de le faire briller, et aussi pour que notre institution, le Département, soit toujours tournée vers la modernité.

Les nouveautés de ce mandat sont nombreuses, et témoignent de l'énergie et de la volonté qu'élus et équipes ont en partage.

De tous temps, l'Aveyron a su dompter ses fragilités en faisant des atouts et en promouvant partout une image de dynamisme et de détermination. Pour aller plus loin dans ce dessein, l'Agence départementale réunissant tourisme et attractivité sera officiellement opérationnelle en 2022.

Sans négliger l'attention que nous portons aux personnes les plus fragiles, il est nécessaire de miser sur une jeunesse longtemps laissée sur le bas-côté, avec des ambitions en matière de citoyenneté, d'éducation, de sport, sur tout ce qui fait l'adulte en devenir.

L'Agence Départementale du Sport, enrichie par de multiples partenariats, permettra de relever le défi qu'impose ce besoin d'accessibilité aux pratiques sportives pour tous. Il en est de même pour la politique culturelle, élément indispensable de cohésion sociale, dont la transversalité dans nos territoires ruraux représente un objectif important que nous partageons avec l'État et les collectivités.

L'attractivité de ces territoires passe par l'achèvement du désenclavement de nos réseaux routiers et le déploiement du numérique.

Nous tenons à encourager et mettre en valeur les initiatives innovantes, créatrices de richesses, à travers l'Agence Départementale du Numérique, de l'Innovation et de l'Énergie.

À l'heure où nous espérons sortir d'une crise sanitaire douloureuse, permettre à tous de trouver un emploi, sa place dans notre société, de pouvoir assumer ses besoins est une priorité ; avec les services de l'État et les acteurs de l'insertion, nous voulons apporter notre contribution aux besoins de recrutement évidents des entreprises du territoire et valoriser le potentiel des personnes employables. A chaque fois que c'est nécessaire, c'est aussi à l'extérieur que nous irons chercher ces forces vives, en accompagnant les actifs qui feront le choix de l'Aveyron.

L'Aveyron – notre bien commun – est souvent perçu comme un joyau préservé des affres des années folles de la suractivité. Pour autant, notre environnement est à préserver, en particulier autour de notre richesse hydrique, sans jamais entraver le nécessaire essor de nos activités, agricole, économique, commerciale, entrepreneuriale, touristique. Ce projet se veut garant de cet équilibre subtil.

Le Département, c'est d'abord et avant tout un vecteur de solidarités : dès les premiers jours de juillet, nos politiques en faveur des plus faibles, des personnes en situation de handicap, des seniors dépendants, des mineurs en difficulté, ont été au centre de nos attentions : l'Aveyron veut proposer à chacun un modèle inédit de suivi et d'accompagnement, et être soutenu nationalement dans ces initiatives.

C'est aussi en nuanciant le soutien aux territoires – différents et nombreux – qui composent le département – que l'Aveyron veut jouer son rôle de catalyseur. Une nouvelle génération de partenariat en faveur des collectivités « Contrat de Projets Aveyron Territoires » mettra en relation les politiques départementales et les besoins des territoires pour veiller à la réduction des inégalités d'équipements, d'accès aux services afin de conforter la qualité de vie des Aveyronnais.

C'est à la sagacité de chaque aveyronnais que nous soumettons ce travail, avec l'expression de notre dévouement et de notre volonté aigüe de le servir au mieux. Afin d'ouvrir une fenêtre supplémentaire sur l'indispensable concertation que les Français appellent partout de leurs vœux, « L'Assemblée pour l'Aveyron » favorisera la participation directe et active de tous les citoyens à la politique de leur département.

C'est ensemble que nous atteindrons ces objectifs ; c'est pour vous que nous mettrons tout en oeuvre pour y parvenir.

**Arnaud VIALA**  
Président du Département

L'Aveyron  
se bouge!  
12 DÉFIS POUR  
FAIRE VIBRER L'AVEYRON

## Défi #2

# AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE





# #2 AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## #AGRICULTURE

Préserver notre agriculture,  
la valoriser pour mieux  
la transmettre

Bâtir notre identité agricole  
pour mieux  
la communiquer

Échanges amiables

Plateforme  
d'approvisionnement local

Cuisines centrales

Vers un Projet Alimentaire  
de Territoire

## #AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Fonds de soutien aux territoires

Politique départementale  
de l'habitat

# #2 AGRICULTURE / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## #AGRICULTURE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
<b>Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre</b>	Associations, groupements d'agriculteurs, communes, intercommunalités, cantons	Un territoire agricole créateur de valeur pour une agriculture performante. Un territoire agricole proactif pour une agriculture partenariale.	<b>#2.1</b>
<b>Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer</b>	Filières de qualité, organismes professionnels agricoles, collèges, EHPAD Les Aveyronnais d'ici et d'ailleurs	Un territoire agricole valorisé pour une agriculture en mouvement.	<b>#2.2</b>
<b>Échanges amiables</b>	Les acteurs et usagers de l'aménagement du territoire, communes, propriétaires, exploitants, groupements d'exploitants	Identifier les enjeux agricoles du territoire et accompagner la réflexion sur la réorganisation du parcellaire.	<b>#2.3</b>
<b>Plateforme d'approvisionnement local</b>	Chambre d'Agriculture CCI ou CMA Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...) et artisanal Collégiens Acheteurs (publics et privés) de la restauration collective	Promouvoir une politique de « manger local ».	<b>#2.4</b>
<b>Cuisines centrales</b>	Collèges Ecoles primaires Centres de loisirs EHPAD Portage à domicile	Développement et/ou création de cuisines centrales.	<b>#2.5</b>
<b>Vers un Projet Alimentaire de Territoire</b>	Les Aveyronnais, les producteurs, les éleveurs, la restauration collective (collèges, EHPAD)	Un territoire agricole durable pour une alimentation locale et de qualité.	<b>#2.6</b>

# #AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

	POUR QUI ?	POUR QUOI ?	N° DE FICHE
<b>Fonds de soutien aux territoires</b>	Communes et intercommunalités	Accompagner les projets communaux, services à la population et équipements structurants, aménager et singulariser nos espaces publics.	<b>#2.7</b>
<b>Politique départementale de l'habitat</b>	Communes et intercommunalités	Répondre aux attentes sociétales en matière d'habitat.	<b>#2.8</b>

# L'AGRI POUR TOUS, TOUT POUR L'AGRI

L'agriculture est une activité clé dans les zones rurales où elle joue un rôle primordial dans la cohésion du territoire : production de biens alimentaires et non alimentaires, énergétiques, création d'emplois localisés, gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.

Élément structurant du territoire, elle participe pleinement à l'ossature du milieu rural où elle apporte sa contribution à la vie économique, sociale et culturelle ainsi qu'à l'occupation de l'espace.

Le secteur agricole aveyronnais, pilier de l'agroalimentaire régional, fait preuve de dynamisme de par l'innovation en pointe, le développement de la digitalisation, le nombre d'AOP et d'IGP, et les jeunes générations de mieux en mieux formées qui souhaitent s'engager dans l'agriculture et s'installer en Aveyron.

Autant de problématiques différentes et d'orientations stratégiques nouvelles auxquelles le Département propose de répondre en déployant sur ces territoires, acteurs de l'agriculture, son programme : « **L'Agri pour Tous, Tout pour l'Agri** ».

Il est conçu autour de 3 enjeux stratégiques, socles de la politique agricole départementale.

- Préserver notre agriculture, la valoriser pour mieux la transmettre,
- Légitimer notre approvisionnement local pour créer notre souveraineté alimentaire,
- Bâtir notre identité agricole pour mieux la communiquer.

Un programme transversal, sur mesure, à une nouvelle échelle (intercommunalité et canton), qui se veut en lien avec les compétences et les initiatives du Département en matière d'Agriculture, et en partenariat avec les acteurs du monde agricole et les collectivités des territoires identifiés.

# #2.1 PRÉSERVER NOTRE AGRICULTURE, LA VALORISER POUR MIEUX LA TRANSMETTRE

Les zones rurales contribuent de par leurs fonctions productive, résidentielle, touristique, environnementale et patrimoniale, à la cohésion et au développement des territoires.

L'agriculture de ces zones participe largement à ces fonctions et dans certains cas constitue l'activité nécessaire et préalable à leur attractivité et à leur développement.

C'est précisément sur ces territoires qui regorgent de richesses naturelles, de pépites et de nouvelles énergies, sur lesquels coexistent « différentes campagnes », que des défis sont à relever en matière de développement de valeur, de lien social, de culture, de patrimoine, et d'environnement.

## OBJECTIFS

Accompagner les acteurs de l'agriculture à l'élaboration et la mise en œuvre de projets ruraux,  
Rassembler les acteurs locaux pour répondre aux nouveaux enjeux de l'agriculture,  
Construire des dynamiques de complémentarité, de coopération et de mutualisation,  
Valoriser l'ingénierie du Département en lien avec l'expertise locale afin de proposer aux acteurs locaux des réponses et un accompagnement mieux coordonnés et plus intégrés,  
Affirmer le rôle moteur et innovant du Département en matière d'agriculture,  
Faciliter le diagnostic territorial partagé permettant de recenser les cédants et les repreneurs potentiels.

## Un territoire agricole créateur de valeur pour une agriculture performante

### 1. NATURE DE L'OPÉRATION

Faciliter l'installation et la transmission des exploitations par le biais d'outils de formation, d'information, d'orientation et de promotion pour :

- Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'agriculture et au salariat agricole,
- Susciter des vocations et proposer un cursus d'accompagnement vers de futures carrières agricoles,
- Favoriser l'accès des jeunes et des publics en situation de précarité, au métier d'agriculteur,
- Animer, avec les territoires qui le souhaitent, le diagnostic territorial partagé permettant de recenser les cédants et les repreneurs potentiels.

## BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles, Intercommunalités.

## PARTENAIRES

Intercommunalités, Chambre d'Agriculture, Jeunes Agriculteurs, FD CUMA, structures de formation....

## MODALITÉS D'INTERVENTION

Partenariat financier à construire (convention) entre le Département, les intercommunalités, les Jeunes Agriculteurs, FDCUMA, ou autres..., à l'échelle d'un territoire pertinent (intercommunalité, canton)

Animation territoriale à construire (maîtrise d'ouvrage départementale)

Ingénierie départementale pour mener des opérations dans le domaine du foncier et des échanges amiables

Soutien aux initiatives visant la lutte contre la déprise agricole dans le cadre des programmes sur la biodiversité du Département

### COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande
- Budget de la structure et du projet
- Exemple de support de communication
- Courrier de réponse des co-financeurs
- Statuts
- RIB

### CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

### 2. NATURE DE L'OPÉRATION

Inciter à la création et à la diversification de l'activité de productions agricoles (maraîchage, plantes médicinales...), de transformations sur l'exploitation, et d'activités non agricoles (gîtes à la ferme, vente à la ferme, marchés de producteurs...).

### BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles, intercommunalités...

### PARTENAIRES

Intercommunalités, Chambre d'Agriculture, Initiative Aveyron.

### MODALITÉS D'INTERVENTION

Aide financière\* pour l'étude de faisabilité des projets.

Le montant de l'aide (30 % des coûts HT) est calculé au cas par cas, au regard du projet et de sa dimension « agriculture durable », des co-financements obtenus, avec un plafond d'aide de 2 000 €.

### COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande
- Budget de la structure et du projet
- Exemple de support de communication
- Courrier de réponse des co-financeurs
- Statuts
- RIB

### CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

## Un territoire agricole pro-actif pour une agriculture partenariale

### NATURE DE L'OPÉRATION

Apporter un concours au développement du secteur agricole sur les territoires

Aider au fonctionnement des organismes concourant à la création de valeur

Favoriser l'économie de l'élevage et du revenu des éleveurs en garantissant la qualité sanitaire des animaux et de leurs produits

Favoriser l'innovation technique et technologique

Soutenir l'usage du numérique chez les agriculteurs

### BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles ...

### PARTENAIRES

Aveyron Labo...

### MODALITÉS D'INTERVENTION

Conventions d'objectifs et arrêtés.

L'aide financière apportée pourra aller jusqu'à 50% du montant HT du budget du projet selon sa nature et ses objectifs.

### COMPOSITION DU DOSSIER

Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département

Formulaire de demande

Budget de la structure et du projet

Exemple de support de communication

Courrier de réponse des co-financeurs

Statuts

RIB

### CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture



## #2.2 BÂTIR NOTRE IDENTITÉ AGRICOLE POUR MIEUX LA COMMUNIQUER

Nos campagnes et notre agriculture constituent des opportunités fortes d'un nouveau rapport à la société.

Elles sont aujourd'hui porteuses d'une identité, d'une vie locale densifiée, de rencontres, de valeurs renouvelées et d'accueil du cosmopolitisme.

Conscient de cette nouvelle tendance, le Département participe à la construction de ces nouveaux équilibres complexes et pluriels, en préservant la singularité et l'originalité des lieux, par une communication sur notre identité agricole.

### OBJECTIFS

Mailler le territoire par une diversité d'évènements et d'initiatives valorisant le patrimoine gastronomique aveyronnais,

Construire et véhiculer une image positive et innovante de l'agriculture, de ses métiers, de ses filières et de ses produits,

Permettre de pacifier les conflits d'usage entre les agriculteurs et les habitants,

Tisser un lien entre le monde rural et les nouvelles communautés (bassin de vie, néo-ruraux, jeunes...).

**Un territoire agricole valorisé pour une agriculture en mouvement.**

### NATURE DE L'OPÉRATION

Concevoir une campagne de communication d'envergure pour moderniser et revaloriser l'agriculture, ses métiers, ses filières et ses produits (des opérations événementielles, un jeu-concours interactif, des documents et objets promotionnels),

Coordonner et mettre en œuvre des animations agricoles départementales régionales et nationales

(l'Aveyron dans l'Assiette, Agrilocal 12, site internet monproducteur.aveyron.fr,

Fabriqué en Aveyron, le challenge de l'agriculture « manger local », le marché de Bercy, le Salon de l'Agriculture...).

### BÉNÉFICIAIRES

Filières de qualité, organismes professionnels agricoles, Intercommunalités, collègues.

### PARTENAIRES

Filières de qualité, communes, Chambre d'Agriculture, collègues, EHPAD...

### MODALITÉS D'INTERVENTION

Maitrise d'ouvrage départementale (Direction de l'agriculture, Direction des collègues, Direction de la Communication, en lien avec l'ADAT).

### CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture



## NATURE DE L'OPÉRATION

Soutenir les événements valorisant l'espace rural à vocation multiple (patrimoniale, culturelle, sociale, environnementale...), en lien avec la Direction de la Culture, des Arts et des Musées.

## BÉNÉFICIAIRES

Associations et organismes professionnels agricoles.

## PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture, intercommunalités, communes.

## MODALITÉS D'INTERVENTION

Aide financière\*

L'organisateur sollicitera le Département 4 mois avant la manifestation afin d'envisager les modalités de partenariat.

L'aide financière accordée pourra aller jusqu'à 50% du montant HT du budget prévisionnel de la manifestation.

Un plafond d'aide départementale selon la portée de la manifestation :

- Manifestation départementale 10 000 €,
- Manifestation supra-départementale 20 000 €,
- Manifestation internationale 50 000 €.

## COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine à adresser à Monsieur le Président du Département
- Formulaire de demande
- Budget de la structure et du projet
- Exemple de support de communication
- Courrier de réponse des co-financeurs
- Statuts
- RIB

## CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

## #2.3 ÉCHANGES AMIABLES

### OBJECTIFS

Exploiter une surface agricole utile structurée est le souci de tout agriculteur. C'est pourquoi le Département souhaite accompagner les initiatives en faveur de la restructuration parcellaire. Par sa compétence Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers - AFAF (article L 121-1 du code rural et de la pêche maritime), le Département peut participer à l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles et forestières, à la mise en valeur des espaces naturels, et à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal.

### NATURE DE L'OPÉRATION

Les échanges amiables d'immeubles ruraux peuvent être conduits à la demande d'une commune lorsqu'il existe dans son périmètre des agriculteurs volontaires pour réorganiser leur parcellaire et améliorer les conditions d'exploitation. Le Département accompagne cette initiative en réalisant un diagnostic qui permet d'identifier les enjeux agricoles du territoire et d'accompagner la réflexion sur la réorganisation du parcellaire. Si cette réorganisation s'avère structurante, le Département peut accompagner financièrement les frais de notaire et de géomètre engagés par les propriétaires fonciers.

### BÉNÉFICIAIRES

Les acteurs et usagers de l'aménagement du territoire : communes, propriétaires, exploitants, groupements d'exploitants.

### PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture, SAFER, communes.

### MODALITÉS D'INTERVENTION

Toute démarche doit être précédée d'une demande de la commune qui, après délibération de son conseil municipal, identifie le besoin et exprime le souhait de réaliser une opération d'aménagement foncier agricole et forestier. Elle doit être adressée au Président du Département.

Sur la base de cette demande, le Département fait réaliser un diagnostic agricole et foncier qui doit permettre d'identifier les problématiques et de définir un plan d'échanges le plus restructurant possible en lien avec les acteurs du territoire.

Ce plan d'échange sera soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) qui doit en reconnaître l'utilité pour l'amélioration des conditions de l'exploitation agricole ou de la production forestière.

Sont éligibles :

- Échanges restructurants portant au moins sur 50 ares,
- Les échanges permettant le dégagement des bâtiments agricoles (sans condition de surface),
- Les opérations concernant essentiellement des zones viticoles ou fruitières (sans condition de surface).

Pour ces opérations, le Département prend en charge en totalité et sous sa maîtrise d'ouvrage l'étude diagnostic et d'aménagement et peut apporter une aide à hauteur de 80% des frais de notaires et les frais de géomètre HT engagés par les demandeurs pour la confection et la publication de l'acte d'échange/cession, ainsi, le cas échéant, que ceux afférents à la mise à jour préalable du plan cadastral.

Ne sont pas éligibles :

- Les échanges dont la superficie totale échangée et cédée le cas échéant, serait inférieure à 50 ares,
- Les opérations dont le montant de la soulte attribuée pour équilibrer l'opération dépasse 30% de la valeur des biens échangés.

### **CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT**

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture



# #2.4 PLATEFORME D'APPROVISIONNEMENT LOCAL

## OBJECTIF

Promouvoir une politique du « manger local ».

## NATURE DE L'OPÉRATION

Consommer local : Plateforme d'approvisionnement local à améliorer.

## BÉNÉFICIAIRES

Acteurs du monde agricole (agriculteurs, ateliers de transformations...) et artisanal

Collégiens

Acheteurs (publics et privés) de la restauration collective

## PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Chambre de Commerce et d'Industrie

## MODALITÉS D'INTERVENTION

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial Départemental, qui viserait notamment à favoriser le « manger local », l'amélioration de(s) plateforme(s) d'approvisionnement local est un enjeu essentiel qui recouvre deux volets :

- La structuration des filières et la création de coopératives intra départementales,
- La mise à disposition d'outil de mise en relation des producteurs et des acheteurs (plateforme d'achat).

C'est ce deuxième levier qui est traité dans la présente fiche.

Le dispositif AGRILocal a vocation à compléter les groupements de commandes existants en permettant notamment aux producteurs locaux et artisans les moins structurés, d'accéder au marché de la restauration collective tout en respectant le code de la commande publique.

Agrilocal est une plate-forme internet, portée par les Départements, pour la mise en relation simple, immédiate et sans intermédiaire, entre producteurs agricoles locaux, artisans et acheteurs de la restauration collective.

Depuis son lancement en septembre 2018, 162 producteurs sont référencés sur la plateforme et 60 acheteurs. Il a été passé 1066 consultations pour 779 commandes pour un volume financier d'environ 200 000 € HT. Pendant l'année 2020, le Département a mis en place le site [monproducteur.aveyron.fr](http://monproducteur.aveyron.fr), accessible au grand public et qui référence les producteurs présents sur le territoire aveyronnais. Ce projet a été mené par la Direction de l'Agriculture.

Pour une meilleure lisibilité et une montée en puissance de ces outils, une réflexion pourrait être engagée sur l'évolution de ces deux plateformes, tout en maintenant les fonctionnalités spécifiques de la plateforme Agrilocal (passation de commandes en direct sur le site et respect du code de la commande publique).

## CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires – Direction de l'Agriculture

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur– Service Exploitation

## #2.5 CUISINES CENTRALES

### OBJECTIFS

Aides bonifiées aux équipements publics de proximité : création de cuisines centrales.

### NATURE DE L'OPÉRATION

Développement et/ou création de cuisines centrales.

### BÉNÉFICIAIRES

Collèges,  
Ecoles primaires,  
Centres de loisirs,  
EHPAD,  
Portage à domicile.

### PARTENAIRES

Communes,  
Intercommunalités,  
CCAS.

### MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Département bénéficie actuellement d'un maillage important permettant de fournir des repas de qualité aux différentes structures. Cependant, le nombre de structures très diversifiées ne permet pas d'obtenir la garantie de production en circuits courts et à un tarif égalitaire sur le Département.

Un nouveau maillage du territoire pourrait être envisagé à partir de l'état des lieux du nombre de repas servis sur chaque entité. Des volumes de repas pourraient ainsi être redéfinis par secteur.

Il existerait alors différentes options :

- Cuisine centrale existante : évaluer le potentiel de production de repas,
- Création de nouvelles cuisines centrales en fonction du volume de repas à produire. Un accompagnement des structures amenées à fermer (notamment cuisines primaires et collèges) sera nécessaire, notamment pour le redéploiement des personnels,
- Développement de la cuisine d'un collège pour augmenter sa capacité de production et diversification du type de repas : évaluation juridique de la forme à retenir pour la production, notamment hors temps scolaire – passage en CA du collège nécessaire.

Il conviendra alors d'évaluer le coût de production du repas (actuellement 6,50€ dans un collège), le prix de vente aux familles (primaire, collèges) et le prix de vente aux autres prestataires (Ehpad-Portage).

Les 2 premières options obligent néanmoins à conserver des cuisines pour la mise en température des aliments et la distribution des repas (self). La « centralisation » des systèmes de production permettrait notamment de générer des économies d'échelle, de bénéficier de meilleurs tarifs d'achat des denrées alimentaires. Une structuration de filières locales de production serait nécessaire pour permettre de répondre aux besoins sur de plus gros volumes.

### CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires – Direction de l'Agriculture

Pôle Avenir des Territoires - Direction des Collèges et de l'Enseignement Supérieur

Pôle Ressources et Moyens – Direction des Affaires Juridiques

## #2.6 VERS UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Le Département de l'Aveyron oeuvre depuis de nombreuses années pour une agriculture saine et de qualité.

La montée en puissance de la question alimentaire, la diversité des acteurs qui s'en saisissent, la multiplication des initiatives, font de l'alimentation un vecteur de développement pour les collectivités. Celles-ci élaborent ainsi leur politique alimentaire territoriale pour développer une vision à la fois systémique et globale, afin de relocaliser l'alimentation et renforcer l'ancrage territorial de la production. C'est dans cette dynamique que le Département s'inscrit, en projetant la préfiguration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Il se définit comme un projet global et transversal qui vise à renforcer l'articulation entre agriculture durable et alimentation locale, et qui s'inscrit dans un cadre multi-partenarial répondant aux besoins et aux attentes des acteurs du territoire.

Ce projet de PAT, à l'échelle départementale, vise une performance économique, sanitaire, sociale et environnementale.

Il doit permettre de conforter les actions déjà menées par le Département (le groupement de commandes pour les collèges, L'Aveyron dans l'Assiette, le site monproducteur.aveyron.fr, le dispositif Agrilocal 12...), de faire émerger de nouvelles actions (en lien avec le social) et de coordonner les différentes stratégies alimentaires liées aux PAT existants et hors PAT.

### OBJECTIFS

Structurer et consolider les filières de production et développer des filières de transformation intégrant des performances économiques, sociales et environnementales,

Conduire une politique d'achats de produits locaux dans l'approvisionnement des collèges publics et des EHPAD,

Contribuer à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles,

Maintenir de la valeur ajoutée sur le territoire de façon équilibrée et durable,

Développer de l'emploi local et non-délocalisable,

Œuvrer pour une consommation responsable (nutritionnelle, environnementale et sociale).

Un territoire agricole durable pour une alimentation locale et de qualité.

### NATURE DE L'OPÉRATION

Proposer une méthodologie de travail, de concertation, d'animation territoriale et de gouvernance avec les élus du territoire et les partenaires

Élaborer un diagnostic agricole et agroalimentaire du territoire pour constituer un état des lieux des dynamiques territoriales en cours, une analyse fine et quantitative de la production et des besoins alimentaires des bassins de vie

Déterminer une stratégie territoriale, déclinée sous forme d'objectifs en lien avec les dispositifs des politiques publiques

Mettre en œuvre les actions qui doivent permettre de soutenir le modèle agricole de l'Aveyron, les industries alimentaires et les emplois qu'elles génèrent, dans une perspective de développement durable

Assurer un suivi du plan d'actions avec des indicateurs de résultats à court, moyen et long terme

## **BÉNÉFICIAIRES**

Les Aveyronnais d'ici et d'ailleurs.

## **PARTENAIRES**

Collectivités territoriales (communes, EPCI, pays, Départements, régions).

Agriculteurs et transformateurs (coopérative, IAA, artisans, interprofession...).

Organismes de distribution et de commercialisation (GMS, commerces de détail, restauration commerciale, restauration collective, hôtellerie...).

Services de l'État et structures publiques (DREAL, DRAAF, DDT, ADEME, PNR...).

Consommateurs / société civile (citoyens, collectifs, associations...).

Acteurs de la santé (ARS, nutritionnistes...).

Organismes de développement et de recherche (chambres consulaires, instituts de recherches, syndicats agricoles...) filières de qualité, Chambre d'Agriculture, structures en lien avec la restauration collective....

## **MODALITÉS D'INTERVENTION**

Pour le bon déroulement du projet et en particulier de la phase diagnostic, un pilotage interne au Département devra être envisagé.

Le pilote interne animera un comité de pilotage chargé de la coopération et de la transversalité entre les services, ainsi que de la coopération avec les partenaires extérieurs.

Il devra disposer de moyens (humains, matériels, financiers, ...) pour mener à bien sa mission.

## **CONTACTS/SERVICE RÉFÉRENT**

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

## #2.7 FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES

L'Aveyron est riche d'un patrimoine naturel, architectural, historique et d'un environnement au sens large que beaucoup nous envie. Pour autant, tout un chacun est désireux de modernité et d'accès à une large gamme d'activités et de services dans le domaine du sport, de la culture, de la santé...

La qualité des structures qui accueillent ces activités ou services, participe fort logiquement à leur attractivité. L'appétence des médecins pour les Maisons de Santé est symptomatique du lien entre le cadre d'exercice et l'attractivité du territoire.

De la même manière, la qualité de nos espaces publics et leur singularité participent à l'image véhiculée par le territoire d'un espace investi et support d'activités, à contrario d'espaces non aménagés, peu attractifs.

### OBJECTIFS

Fort de ce constat, le Département entend accompagner les communes dans l'aménagement de leurs espaces publics comme autant de lieux de vie à investir en lien avec les nouvelles aspirations sociétales (végétalisation des espaces, dés-imperméabilisation des surfaces, place dévolue aux vélos, espaces de type halles, marchés, meilleure prise en compte de l'humain...).

En sa qualité de collectivité de proximité, le Département entend par conséquent être solidaire des communes et intercommunalités pour les projets qu'elles initient en adéquation avec l'ambition que le Département fait sienne « Bien vivre en Aveyron », intégrant par ailleurs une prise en compte plus aboutie des considérations environnementales. Il entend pour ce faire conforter la place des bourgs centres qui accueillent les services dits « essentiels », tout en étant solidaire de l'ensemble des communes dont les projets sont souvent proportionnels aux capacités budgétaires qui sont les leurs. Par ailleurs, pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions et dans un environnement administratif et normatif de plus en plus complexe, le Département entend développer son offre de services aux communes via AVEYRON INGENIERIE.

Voir page suivante tableau « Nature des opérations et modalités d'intervention ».



## NATURE DES OPÉRATIONS ET MODALITÉS D'INTERVENTION :

THÉMATIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	NATURES D'OPÉRATIONS	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS D'INTERVENTION
STRUCTURES DE SANTÉ	Attirer et maintenir les professionnels de santé, renforcer la couverture médicale en densifiant l'offre de soins au plus près des Aveyronnais	Maisons de santé Pluri-professionnelles	EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 150 000 €
		Services de santé	Cne	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 100 000 €
ENFANCE PETITE ENFANCE	Permettre à chaque jeune Aveyronnais d'apprendre et d'évoluer dans un cadre propice à son épanouissement	Ecoles et centres de loisirs (CLSH)	Cne EPCI	Jusqu'à 15% d'aide
	Permettre à chaque famille aveyronnaise, où qu'elle réside, de disposer de moyens de garde adaptés à ses besoins	Structures d'accueil petite enfance	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 120 000 €
BATIMENTS À VOCATION ADMINISTRATIVE OU ASSOCIATIVE	Rapprocher les services publics de chaque Aveyronnais	Maisons France Service	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 120 000 €
	Proposer des espaces de vie et d'accueil de proximité avenants. Investir les lieux intergénérationnels de rencontre et de vie sociale	Mairies, salles associatives et espaces de convivialité	Cne EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 100 000 €
ÉQUIPEMENTS CULTURELS	Permettre l'accès de chaque Aveyronnais à la culture en dotant les territoires d'équipements de proximité modernes et attractifs	Bibliothèques médiathèques ludothèques Salles de spectacles	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 120 000 €
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	Doter l'Aveyron d'infrastructures sportives modernes et performantes	Construction de complexes sportifs, gymnases, stades...	EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 500 000 € sauf projets d'envergure départementale
		Rénovation, amélioration fonctionnelle, extension...	Cne EPCI	
MULTISERVICES COWORKING TIERS LIEUX	Favoriser le maintien des services à la population en milieu rural. Diversifier le tissu économique local en accueillant de nouvelles activités, capitaliser sur de nouvelles façons de travailler pour maintenir les populations sur le territoire	Multiservices ruraux	Cne EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 50 000 €
		Coworking/tiers-lieux	Cne EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 25 000 €
ESPACES PUBLICS	Jouer un effet de levier sur la reconquête de nos centres-bourgs, conforter les espaces publics de nos villes et villages dans leur rôle de lien social et dans leur participation à l'attractivité du Département  Inciter les communes et les accompagner dans la prise en compte des préoccupations environnementales dans leurs projets d'aménagement des espaces publics	Cœur de Village	Cne de - 2000 hab	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 50 000 €/tranche
		Bourg Centre	Cne de + de 2000 hab et anciens chefs-lieux de cantons	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 100 000 €/tranche
		Acquisition-démolition d'îlots délabrés	Cnes EPCI	Jusqu'à 50% Aide plafonnée à 120 000 €
ESPACES DE LOISIRS		Plateaux multisports, jeux, pistes de BMX	Cnes EPCI	Jusqu'à 25% Aide plafonnée à 25 000 €
PROJET D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL	Accompagner les projets et infrastructures qui participent au rayonnement de l'Aveyron	Opérations d'intérêt ou d'envergure départementale	Cne EPCI	Analyse au cas par cas
FSTE (FONDS DE SOUTIEN TERRITORIAL EXCEPTIONNEL)	Pouvoir accompagner de manière exceptionnelle tout projet ou initiative présentant un intérêt départemental	Toute opération présentant un intérêt, mais n'ayant pas de solutions au titre des programmes dédiés	Cne EPCI	Jusqu'à 30% Aide plafonnée à 10 000 €

## PRÉCISIONS SUR L'APPLICATION DES MODALITÉS D'INTERVENTION

L'aide départementale sera appréciée au cas par cas, en tenant compte :

- De l'objet du projet et de la nature de l'investissement,
- Du besoin auquel il entend répondre et de l'argumentaire associé (= argumentaire produit pour justifier du besoin),
- De son dimensionnement et de son portage : communal/intercommunal,
- De la prise en compte des enjeux environnementaux et des choix techniques (bâtiment neutre, bâtiments à énergie positive...) opérés à cet effet dans la mise en œuvre du projet pour tendre vers des projets Haute Qualité Environnementale,
- De l'utilisation de matériaux nobles issus de filières locales,
- Des labels décernés à la commune en lien avec le cadre de vie et l'environnement, en particulier le label Villes et Villages fleuris,
- De son impact sur l'attractivité du territoire,
- Du caractère innovant du projet,
- Des partenariats financiers escomptés /mobilisés,
- Des capacités financières de la collectivité maître d'ouvrage,
- Des enveloppes budgétaires départementales disponibles.

Les plafonds d'aides (cf. modalités d'interventions) s'entendent comme des références. Ils pourront le cas échéant être adaptés.

Les projets d'envergure pourront être appréhendés par tranches financières, à l'appréciation du Département.

S'agissant des travaux en régie, pourront être pris en compte les coûts afférents à l'acquisition des matériaux.

### COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine adressée au Président du Département
- Formulaire de demande complété, daté et signé
- Délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel
- Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- Résultat de la consultation des entreprises, devis

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

### CONTACTS / SERVICE RÉFÉRENT :

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

## #2.8 POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT

Le Département de l'Aveyron compte 182 028 logements (donnée INSEE 2018), dont 71,8 % occupés à titre de résidence principale. Ce parc est relativement ancien, puisque près d'un logement sur 2 date d'avant 1970. Leur niveau de performance énergétique est par conséquent relativement faible et engendre des dépenses de fonctionnement importantes.

Au regard de l'évolution démographique, dont la progression relève exclusivement du solde migratoire, l'existence d'un parc locatif de qualité permettant de fixer et d'accueillir des populations nouvelles apparaît comme un enjeu.

Longtemps conduites sous la responsabilité quasi exclusive de l'État, les politiques du logement et de l'habitat ont été sensiblement modifiées par les lois de décentralisation. Ces dernières ont considérablement renforcé la dimension locale des politiques du logement. Si l'État fixe le cadre réglementaire qui régit les politiques du logement avec comme principal objectif ces dernières années de répondre aux besoins des ménages, de garantir un habitat de qualité, de corriger les effets du marché (ex. promotion de l'accession à la propriété, maîtrise des loyers, contrôle de la production de logements sociaux...), la politique de l'habitat est désormais une « compétence partagée » entre l'État et les collectivités territoriales, au rang desquelles les EPCI (dans le cadre de PLUi par exemple) mais également les communes.

### OBJECTIFS

Fort des constats établis, et aujourd'hui animé d'une forte ambition, considérant par ailleurs les enjeux associés à l'accueil de nouvelles populations, à l'amélioration des performances énergétiques du parc de logements et à la mise en place de politiques dédiées, le Département entend accompagner les collectivités :

- À appréhender les enjeux d'aménagement urbain de leur commune au travers d'un schéma directeur réalisé par le Conseil Architecture Urbanisme Environnement, mandaté en cela par le Département,
- Pour les études préalables à la déclinaison d'une politique opérationnelle, à l'échelle d'un ilot ou à l'échelle intercommunale,
- Pour la création, la réhabilitation ou la rénovation énergétique de logements communaux,
- Pour la création de logements passerelles, internats territoriaux et autres projets innovants de nature à répondre à des besoins ponctuels en logements, qui peuvent augurer des installations pérennes de nouveaux arrivants.

Aux fins de mise en œuvre de ses dispositifs d'intervention en faveur de l'habitat, et autant que de besoin, le Département fera appel à l'expertise de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), partenaire privilégié de la collectivité ainsi qu'à celle d'Aveyron Habitat qui a vocation à se transformer en Entreprise Sociale de l'Habitat (ESH).

Les politiques du logement intègrent également les enjeux sociaux.

En sa qualité de chef de file des politiques d'aménagement et d'adaptation de l'habitat au vieillissement, et de l'habitat inclusif, le Département préconisera que toute étude liée à l'habitat (schéma directeur, étude préalable à une opération) menée par une collectivité ou un bailleur social, intègre un volet sur l'habitat inclusif, l'habitat intermédiaire ou adapté aux personnes âgées. Il engagera en son sein des réflexions sur ces sujets et l'adaptation de l'habitat au vieillissement.

Via le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux » 2019-2023 mis en place en partenariat avec l'État, l'ANAH, Action Logement et les bailleurs sociaux, le Département encourage les propriétaires précaires pour la réhabilitation de logements privés sur les secteurs géographiques non couverts par une OPAH. Les principaux objectifs sont la rénovation énergétique des logements, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation des logements au vieillissement.

Dans ce panorama, et en tant qu'opérateur en logement social du Département, Aveyron Habitat accompagnera les collectivités pour les études, la construction et la gestion de logements sociaux.

À noter enfin, en écho à ces politiques de l'habitat, que le Département est également compétent au titre des solidarités pour les dispositifs financiers ou humains d'accompagnement au logement des personnes les plus vulnérables (ex : Fonds de Solidarité Logement).

### NATURE DES OPÉRATIONS ET MODALITÉS D'INTERVENTION :

THÉMATIQUES	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	NATURES D'OPÉRATIONS	BÉNÉFICIAIRES	MODALITÉS D'INTERVENTION
<b>SCHÉMA DIRECTEUR CAUE (Mandaté par le Département)</b>	Appréhender les enjeux d'aménagement à l'échelle communale, en tenant compte des nouvelles préoccupations environnementales et d'occupation de l'espace	Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement	Cne	Prestation d'ingénierie réalisée par le CAUE, mandaté par le Conseil départemental, consécutive du partenariat établi entre le CAUE et le Département
<b>ÉTUDES HABITAT</b>	Accompagner les communes dans leurs réflexions préalables à la reconversion d'îlots délabrés  Soutenir les études habitat de portée territoriale pour inciter à des plans d'action	Etudes pré-opérationnelles à l'échelle d'un îlot  Etudes pré-opérationnelles préalables ou complémentaires à la mise en place d'une politique territoriale de l'habitat	Cne EPCI	Jusqu'à 50 % Aide plafonnée à 12 500 €
<b>LOGEMENTS PERMANENTS</b>	Développer une offre qualitative par la réhabilitation du bâti existant	Acquisition d'un bien immobilier pour la création ou rénovation de logements locatifs  Réhabilitation / création de logements locatifs (T2 minimum) dans du bâti existant  Travaux annexes permettant la valorisation des logements locatifs	Cne EPCI	Jusqu'à 30 % Aide plafonnée à 30 000 €  Jusqu'à 30 % 2 logements maximum <i>la réalisation d'un nombre de logements supérieur à 2 devra être justifiée</i>  Jusqu'à 30 % Aide plafonnée à 4 500 €
<b>LOGEMENTS PASSERELLE INTERNAT TERRITORIAL PROJETS INNOVANTS</b>	Développer les habitats nécessaires à l'accueil de nouveaux arrivants et cibles que sont les médecins, jeunes étudiants, stagiaires et apprentis notamment	Création de logements meublés	Cne EPCI	Analyse au cas par cas

## PRÉCISIONS SUR L'APPLICATION DES MODALITÉS D'INTERVENTION

L'aide départementale sera appréciée au cas par cas, en tenant compte :

- De l'objet du projet et de la nature de l'investissement,
- Du besoin auquel il entend répondre et de l'argumentaire associé (= argumentaire produit pour justifier du besoin),
- De son dimensionnement et de son portage : communal/intercommunal,
- De la prise en compte des enjeux environnementaux et des choix techniques (bâtiment neutre, bâtiments à énergie positive...) opérés à cet effet dans la mise en œuvre du projet,
- De l'utilisation de matériaux nobles issus de filières locales,
- De la prise en compte des personnes dépendantes dans le projet et/ou réflexions initiées par le territoire,
- De son impact sur l'attractivité du territoire,
- Du caractère innovant du projet,
- Des partenariats financiers escomptés /mobilisés,
- Des capacités financières de la collectivité maître d'ouvrage,
- Des enveloppes budgétaires départementales disponibles.

Les plafonds d'aides (cf. modalités d'interventions) s'entendent comme des références. Ils pourront le cas échéant être adaptés.

S'agissant des travaux en régie, pourront être pris en compte les coûts afférents à l'acquisition des matériaux. Les travaux de strict entretien des logements ne sont pas éligibles.

### COMPOSITION DU DOSSIER

- Lettre de saisine adressée au Président du Département
- Formulaire de demande complété, daté et signé
- Délibération approuvant le projet et son plan de financement prévisionnel
- Notice explicative, programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu
- Plan identifiant les parcelles concernées
- Justificatif des coûts d'acquisition (le cas échéant)
- Résultat de la consultation des entreprises, devis
- Etude thermique (le cas échéant)

Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées par les services instructeurs selon la nature de l'opération.

### CONTACTS / SERVICE RÉFÉRENT

Pôle Solidarités des Territoires - Direction de l'Agriculture

